

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le
SEC(2008) XXXX

Copie de courtoisie de la DG ECHO
du document SEC(2008)2899 du
20/11/2008

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION Direction générale pour l'aide humanitaire - ECHO Stratégie opérationnelle 2009

1. INTRODUCTION

La politique humanitaire de l'Union européenne est une expression de ses principes fondateurs – la solidarité, la tolérance et le respect de la dignité humaine. L'aide humanitaire, sans être un instrument de crise, est un des piliers de l'action communautaire en faveur des pays affectés par des catastrophes naturelles ou les catastrophes causées par l'homme, ainsi que par les urgences complexes liées aux conflits(1). Au regard de ses activités dans les zones de crises et au travers de sa contribution active à la promotion du respect et de l'adhésion au Droit international humanitaire, la Commission européenne s'est imposée comme un acteur majeur de l'aide humanitaire internationale. Aujourd'hui, elle est un des principaux bailleurs de fonds pour les opérations d'assistance, de secours et de protection des populations des pays tiers affectées par des crises humanitaires.

La Direction générale pour l'aide humanitaire (DG ECHO) est le service de la Commission chargé de mettre en oeuvre la réponse humanitaire aux situations d'urgence, aux crises complexes et aux crises oubliées. Son mandat, décrit dans le Règlement du Conseil du 20 Juin 1996(2), lui confie la mission de sauver et de préserver des vies, de réduire ou prévenir les souffrances, et de préserver l'intégrité et la dignité des populations en détresse. En accomplissant ce mandat, la DG ECHO a toujours maintenu son adhésion aux principes fondamentaux du Droit international humanitaire, à savoir l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance. L'évaluation objective des besoins est en effet l'élément fondateur de son action.

Depuis sa création, la DG ECHO a adapté sa stratégie et ses priorités à la diversité des situations humanitaires afin d'améliorer l'efficacité de l'aide délivrée aux populations en détresse. Dans le contexte géopolitique actuel, les défis majeurs auxquels doit faire face la Communauté internationale humanitaire sont légion. Le premier d'entre eux est la protection d'un espace humanitaire menacé et la promotion de l'adhésion au Droit international humanitaire par toutes les parties impliquées dans un conflit armé. Autre défi, la nécessité d'assurer la coordination d'un nombre croissant d'acteurs sur le terrain humanitaire afin d'acheminer une aide efficace et pertinente à ceux qui sont dans le besoin. Dans l'optique de promouvoir les principes et les bonnes pratiques en matière d'action humanitaire, la DG ECHO, au nom de la Commission européenne, a accepté pour l'année 2008-2009 la coprésidence de l'initiative *Good Humanitarian Donorship*.

La signature du Consensus européen sur l'aide humanitaire par les Présidents du Conseil, du Parlement européen et de la Commission européenne le 18 décembre 2007, suivie de l'adoption du plan d'action pour sa mise en oeuvre le 29 mai 2008, représentent une avancée considérable pour l'Union européenne. Celle-ci s'est enfin dotée d'un socle commun de valeurs, de principes et d'objectifs destiné à renforcer la cohérence de son action humanitaire dans son ensemble. De manière significative, le Consensus et son plan d'action soulignent l'importance du principe de diversité des partenaires de mise en oeuvre - les Nations Unies, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et les organisations non gouvernementales. Ils reconnaissent que chacun d'entre eux présente des avantages comparatifs dans la réponse à certaines situations ou circonstances.

L'effort de coordination et de cohérence de la stratégie européenne en matière d'aide humanitaire sera également renforcé par la mise en place d'un groupe de travail spécifique du Conseil sur l'aide humanitaire et alimentaire. Celui-ci se réunira régulièrement à partir du 1er janvier 2009 en tant que forum de débat et de discussion sur les situations et les enjeux humanitaires.

/...

4.2 Méditerranée et Proche Orient

Les Territoires Palestiniens Occupés

Malgré la reprise des négociations politiques entre Israéliens et Palestiniens, on constate une augmentation des restrictions et des interdictions de mouvements ainsi qu'une progression de la construction du mur de séparation en Cisjordanie et autour de Jérusalem est. De même Israël maintient le blocus de la bande de Gaza, imposé à cette partie des Territoires suite à la prise de pouvoir du Hamas en juin 2007. Depuis la fermeture des points de passage avec Israël, l'isolement de la population de la Bande de Gaza reste une des préoccupations majeures. Ce verrouillage des importations clés (notamment des matières premières destinées aux secteurs agricoles et industriels) et des exportations a eu pour conséquence l'effondrement de l'économie et a créé une dépendance à l'aide humanitaire d'une partie croissante de la population. En outre, dans de nombreuses zones de Cisjordanie, la population reste économiquement vulnérable. Dans les zones les plus affectées par les restrictions de mouvements, on constate des violations des droits élémentaires comme l'accès à la santé et la confiscation de terres agricoles.

Dans ce contexte de crise permanente, les promesses de dons faites lors de la conférence de Paris en décembre 2007 commencent à se concrétiser sur le terrain par le biais de projets de développement. De plus, en Cisjordanie, l'Autorité Palestinienne prend progressivement ses responsabilités dans la mise en oeuvre des réformes. Ces développements positifs permettent à la DG ECHO de commencer à réduire ses programmes dans le secteur de l'eau où d'autres services de la Commission ont lancé non seulement des projets de réhabilitation mais aussi la construction de nouvelles infrastructures. Il en est de même pour le secteur de la santé où le ministère compétent reprend certaines de ses responsabilités. Ainsi le lien entre l'urgence et le développement devrait être rétabli. Néanmoins, afin d'assurer l'économie des ménages et de maintenir des mécanismes de protection, l'aide humanitaire aux populations les plus vulnérables de Cisjordanie et de Gaza sera poursuivie en 2009 dans les secteurs suivants: l'assistance aux ménages via l'aide et la sécurité alimentaire, y compris par le biais d'actions génératrices de revenus; la santé, l'eau et l'assainissement, l'aide psychosociale, la protection et la coordination. La DG ECHO veillera à financer des projets intégrés où la réponse multisectorielle sera privilégiée.

Enfin, la DG ECHO proposera des actions spécifiques destinées à promouvoir le DIH, en insistant sur le respect de l'espace humanitaire. Elle soutiendra également les actions portées par ses partenaires dans ce domaine.

Réfugiés Palestiniens au Liban

La situation des réfugiés palestiniens au Liban ne s'est pas davantage améliorée. Près d'un demi-million de Palestiniens dans ce pays (10% de la population) sont privés de droits sociaux ou civiques et n'ont qu'un accès très limité aux services publics dans le domaine de la santé ou de l'éducation. Malgré la décision du gouvernement libanais de limiter les contraintes juridiques d'accès à plus de 70 professions, il est peu probable que ces mesures aient un effet à court terme. 53% des réfugiés vivent dans de mauvaises conditions dans 12 camps officiels et dans un certain nombre de camps non officiels. En outre, en 2009, une proportion importante des 30.000 anciens habitants du camp de Nahr El Bared restera déplacée. Les personnes les plus vulnérables vivent dans des conditions précaires de logement et dans de mauvaises conditions d'hygiène, ne recevant que peu d'attention de la part de la Communauté internationale. Par conséquent l'aide humanitaire de la DG ECHO sera poursuivie, notamment dans les secteurs de la

réhabilitation de l'habitat, de la santé, de l'aide psychosociale, de l'eau et l'assainissement, de la promotion de l'emploi, de l'aide aux groupes vulnérables tels que les enfants, les personnes âgées et handicapées, ainsi que dans les domaines de la protection et de la coordination. Cet engagement devrait décroître au cours de ces prochaines années avec la reconstruction progressive du camp de Nahr el Bared et des zones avoisinantes à laquelle participent les autres services extérieurs de la Commission.

/...